

La formation continuée revue et corrigée?

2002. Un tournant pour la formation continuée des enseignants. Tant au fondamental qu'au secondaire. Deux décrets en précisent de nouvelles modalités. Trois ans après, qu'en est-il?

Trois niveaux de formation: interreseaux, réseau et établissement. Obligation standardisée de six demi-journées réparties en trois ans. Formations organisables pendant le temps scolaire, avec un maximum de six ou dix demi-jours par an.

CELA COINCÉ...

Ces dispositions n'ont pas tardé à poser problème. La place de la formation volontaire se trouve limitée, et malgré la volonté des organisateurs de formation et des directions de s'inscrire dans une logique de formation professionnelle, c'est le pragmatisme qui a prévalu: répondre à l'obligation sans désorganiser l'école. La réécriture de ces deux décrets prévue dans le *Contrat pour l'École* permettra-t-elle de résoudre le conflit entre la formation continuée et la mission d'enseignement? Quels seront les scénarios envisagés?

EN GUISE D'ÉCLAIRAGE

Interrogé par Luc PEETERS, **Richard ETIENNE**, Maître de Conférences à l'université Paul Valéry de Montpellier et directeur de publication des *Cahiers pédagogiques*, nous donne sa version de ce que devrait être l'organisation de la formation continuée des enseignants.



Richard ETIENNE

Luc PEETERS: Dans la formation continuée, on observe deux logiques. La première, issue de l'éducation permanente, amène les enseignants à participer aux formations qu'ils estiment utiles. La seconde est celle de la formation professionnelle continuée voulue par les réseaux d'enseignement et les pouvoirs publics, parce qu'elle rencontre davantage les besoins de l'institution. Comment faire pour articuler ces deux logiques?

Richard ETIENNE: Il faut arrêter de penser de manière binaire. Quand j'étais responsable de la formation continuée des enseignants dans l'Académie de Montpellier, nous avons monté un système à trois dimensions: les trois PAF (*plans d'action de formation*). La première dimension, c'était le catalogue "3 SUISSES" ou "La Redoute" de la formation. C'est le droit de tous d'acheter de la formation sur un catalogue. Ensuite vient la demande des établissements. Les conseillers en éducation et en formation vont dans les établissements travailler avec

les équipes qui le demandent. Cette démarche a débouché sur la création d'un groupe d'intervention conseil qui a fonctionné 10 ans et a travaillé sur la moitié des établissements. Ce groupe les aidait à entrer dans la démarche de projet. Le troisième plan, ce sont les programmes de formation construits à la demande des inspections.

Si l'on supprime un des volets, on appauvrit le système. Il faut garder de la diversité. C'est d'ailleurs un des principes de la systémique: il faut que l'organisation qui est mise sur pied pour résoudre un problème soit au moins aussi complexe que le problème en question. Or, la formation des professionnels, et notamment des cadres supérieurs que sont les enseignants, est complexe. Il faut gérer cette *complexité* pour qu'elle ne se transforme pas en *complication*. Il faut des formations à la main des chefs d'établissement, d'autres à la main des enseignants.

Qu'en sera-t-il chez nous? Réponse, peut-être, dans les prochains mois! ■

BÉATRICE GEORGERY